



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

AR Prefecture

006-210600912-20240208-2024\_03-DE  
le 09/02/2024



Office National des Forêts



## Convention 2024 – 2028 pour la protection et la valorisation des espaces naturels de la commune de Peille

Décembre 2023

## Introduction

À seulement 10 kilomètres de Monaco, la commune de Peille entretient des liens historiques avec la Principauté depuis plus de 800 ans.

La Principauté de Monaco et la commune de Peille partagent des objectifs liés à la protection de l'environnement avec L'Office National des Forêts (ONF). Cet établissement public fait preuve d'une présence forte sur le territoire, agissant en faveur de la valorisation des milieux naturels, de la biodiversité et de leur protection.

La commune de Peille et l'ONF souhaitent consolider leur politique commune de mise en valeur des espaces naturels de ces sites et d'accueil du public.

Le territoire de Peille se caractérise par une grande richesse paysagère et patrimoniale. Il abrite différents lieux emblématiques tels que le Mont Castelet, les Cabanelles ou l'ancien téléphérique. Cette commune riche de son patrimoine est une destination prisée des promeneurs et randonneurs de tous niveaux.

La Principauté de Monaco est engagée dans la protection et la valorisation des milieux naturels du littoral et souhaite soutenir une offre d'accueil de qualité en espace naturel. Elle a en ce sens déjà participé à la création, à la restauration et à la sécurisation de différents sentiers et sites d'accueil du public sur le territoire de Peille, sur les sites de Fontbonne et Rocagel.

La présente convention constitue une proposition d'actions sur les sites du Mont Castelet, des Cabanelles, et du Mont Agel en forêt communale de Peille. Elle concrétise le premier partenariat tripartite entre la commune de Peille, la Principauté de Monaco et l'Office National des Forêts.

Cette convention 2024-2028 se concentrera sur :

- L'accueil du public : la valorisation et les aménagements du Mont Castelet ;
- L'étude et la création d'un parcours sportif en forêt communale du côté de Saint Martin de Peille ;
- L'étude d'aménagement et la création d'une aire d'accueil sur le site de Laï Baraï, route du Mont Agel.

### **C'est pourquoi entre :**

La commune de Peille,  
Représentée par son Maire, Monsieur Cyril Piazza, Place Carnot, 06440 PEILLE

Et l'Office National des Forêts,  
Représenté par le Directeur de l'Agence territoriale Alpes-Maritimes Var, Monsieur François BLAND, 62, avenue Valéry Giscard d'Estaing à 06205 NICE Cedex 3

### **Il a été convenu que :**

## **Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention définit les domaines dans lesquels la commune de Peille et l'ONF développent leur partenariat et les moyens à mettre en œuvre sur la période 2024-2028.

## AR Prefecture

006-210600912-20240208-2024\_03-DE  
Reçu le 09/02/2024

### Article 2 : Financement des actions

- 2.1 : pour la mise en œuvre de la convention, pris en charge par la Principauté de Monaco, le montant total des opérations prévues pour la période 2024-2028 s'élève à 300 000€ TTC d'investissement.

Investissements	Montant
<b>Accueil du public</b> : aménagement des accès menant au Mont Castelet	120 000€
<b>Accueil du public</b> : Etude d'aménagement avec inventaire naturaliste et création d'un parcours sportif – Ancienne gare du téléphérique	100 000€
<b>Accueil du public</b> : Etude d'aménagement et création d'une aire d'accueil et d'un parking (1 <sup>ère</sup> partie) – Aire de Laï Barai	80 000€
<b>Total</b>	<b>300 000€ TTC</b>

Tableau 1 : Montant des investissements pris en charge par la Principauté de Monaco pour la mise en œuvre de la convention.

- 2.2 : pour la mise en œuvre de la convention, pris en charge par la commune de Peille, le montant total des opérations prévues pour la période 2024-2028 s'élève à 70 000€ TTC pour la réalisation de l'entretien.

L'entretien comprend le débroussaillage, l'épierrage ponctuel, l'élagage et l'abattage d'arbre.		
Lieu	Surface	Montant annuel
Mont Castelet – sentier + aire de pique-nique	4500m <sup>2</sup>	12 000 TTC/ an.
Parcours sportif	3500m <sup>2</sup>	
Laï Barai – aire de pique-nique	1000m <sup>2</sup>	
<b>Total période 2024-2028</b>		<b>70 000€ TTC</b>

Tableau 2 : Montant de l'entretien pris en charge par la commune de Peille pour la mise en œuvre de la convention.

### Article 3 : Clause de propriété

À l'échéance de la convention ou de ses reconductions, la commune de Peille deviendra propriétaire des installations réalisées sur son sol.

Fait à Nice en trois exemplaires,

le

Pour la commune de Peille,

Pour l'Office National des  
Forêts,



## Annexes

### Annexe 1 : Situation des travaux



Carte 1 : Situation géographique sur fond scan25 2016 (IGN).

**AR Prefecture**

006-210600912-20240208-2024\_03-DE  
Reçu le 09/02/2024

**Annexe 2 : Programme d'actions 2024 – 2028 Commune de Peille**

Domaine	Action	Montant HT	Programmation	Commentaires
<b>MONT CASTELET</b>				
Etude naturaliste	Diagnostic flore	2 800.00 €	2024	1 an
Aménagement de sentier	Ouverture d'un sentier – env. 150ml	4 260.00 €	2024	1 an
Aménagement de sentier	Mise en place d'aménagements pour le confortement de la plateforme du sentier (fourniture et mise en place de marches en bois, pierres sèches, revers d'eaux, etc.)	42 940.00 €	2024	1 an
Valorisation pédagogique	Production des contenus (textes, illustrations, etc..) – fournitures et poses des mobiliers. Partie 1/2.	50 000.00 €	2025	1 an
Valorisation pédagogique	Production des contenus (textes, illustrations, etc..) – fournitures et poses des mobiliers. Partie 2/2.	7 740.00 €	2026	1 an
<b>AIRE LAÏ BARAÏ</b>				
Etude d'aménagement	Aménagement paysager de l'aire	11 270.00 €	2026	1 an
Aménagement d'un parking	Création d'un parking.	30 990.00 €	2026	1 an
Aménagement d'une aire d'accueil	Renaturation de l'aire	39 702.00 €	2027	1 an
Aménagement d'une aire d'accueil	Création d'une aire de pique-nique	10 298.00 €	2027	1 an
<b>PARCOURS SPORTIF SAINT MARTIN DE PEILLE</b>				
Etude d'aménagement	Etude d'un projet d'accueil à dimension sportive.	15 353.00 €	2028	1 an
Aménagement d'un sentier	Travaux forestiers	13 602.00 €	2028	1 an
Aménagement d'un sentier	Travaux de terrassement partie 1	21 045.00 €	2028	1 an

Tableau : Programme d'actions et montant des investissements associés

AR Prefecture

006-210600912-20240208-2024\_03-DE  
Reçu le 09/02/2024



**Office National des Forêts**

Agence territoriale Alpes-Maritimes/Var  
62 avenue Valéry Giscard d'Estaing  
06205 NICE Cedex 3